

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 03 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trois octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Thierry GINESTE, Anne-Marie PEZZANO

Absent : Cédric CHANNAC, excusé

Secrétaire de séance : Michel LACOMBE

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Approbation du compte rendu Action Sociale**
Le conseil municipal approuve le rapport de la commission « action sociale » en date du 04 juillet 2022.
Ce rapport mentionne le repas de fin d'année offert aux personnes âgées, au personnel communal, aux élus et le spectacle des enfants
- **Transfert d'une part de la taxe d'aménagement à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**
Le maire rappelle au conseil municipal qu'à compter de l'année 2022, une partie de la taxe d'aménagement doit être transférée à la communauté de communes. Pour l'année 2022, la communauté de communes des gorges de l'Ardèche a estimé ce montant à zéro.

DELIBERATION NON PRISE A L'UNANIMITE

- **Approbation du schéma général d'assainissement et mise en enquête publique sur le zonage d'assainissement**
Le maire rappelle au conseil municipal que le cabinet OTEIS a rendu son rapport d'étude sur le schéma général d'assainissement. Le conseil municipal décide de choisir le scénario 1 : Assainissement collectif Bourg/ centre village, approuve le plan de zonage et autorise le maire à prendre un arrêté afin de soumettre à l'enquête publique le projet de zonage d'assainissement.

Pour : 9 Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

- **Référent TEPOS-Transition énergétique**
M. Chambon Alain sera le référent TEPOS –Transition énergétique. Une commission « Urbanisme et transition énergétique » existe à l'échelle de la communauté de communes, et un groupe de travail spécifique autour de l'axe « Tepos-transition énergétique » va être créé.
- **Renouvellement du photocopieur**
Le montant de l'achat s'élève à 4 716 € TTC.
- **Signalétique à l'entrée du village**
La signalétique à l'entrée du village a été réalisée en 2012. Actuellement, l'affichage s'est détérioré, le maire propose de voir avec l'entreprise prise en 2012 pour une réfection et mise à jour des différents panneaux.
- **Circulation voirie communale**
Le maire informe que des panneaux limitation à 30 km/h seront mis en place sur l'avenue des granges et route du cimetière.
Un panneau informant les cyclistes d'une descente dangereuse sera posé rue de la cure et les trois coupures d'eau seront peintes en blanc.
- **Plan communal de sauvegarde**
Le maire informe le conseil municipal que la commune a l'obligation de mettre en place dans un délai de 2 ans un plan communal de sauvegarde au motif « risque incendie des bois et forêts »
- **Eclairage public**
Le conseil municipal a abordé le sujet d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.
- **Reliure du cadastre**
Il est prévu de faire relire le cadastre de 1824 afin d'assurer sa conservation.
- **Collecte du bleuet de France**
Campagne du 07 au 13 novembre 2022
- **Informations diverses**
Des ateliers participatifs pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sont proposés.
« France services Vallon Pont d'Arc » sera présent lundi 10 octobre de 13h30 à 16h30 en mairie
Des précisions sur ce sujet sont apportées sur les affiches consultables sur les différents panneaux communaux.

Le Maire
Alain CHAMBON

